

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

EXTRAIT RSE - DÉCLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA FINANCIÈRE (DPEF)

Les numéros de page ont été conservés par rapport à la version originale

2.5.4 CONTRÔLE DES DÉCHETS

Facette majeure de la protection environnementale et de la responsabilité sociétale, la gestion des déchets et des rejets conduit chacun des différents métiers de la maison à tout mettre en œuvre pour réduire leur production, les valoriser ou les traiter.

ÉVOLUTION DU VOLUME DE DÉCHETS (HORS FERMES) SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

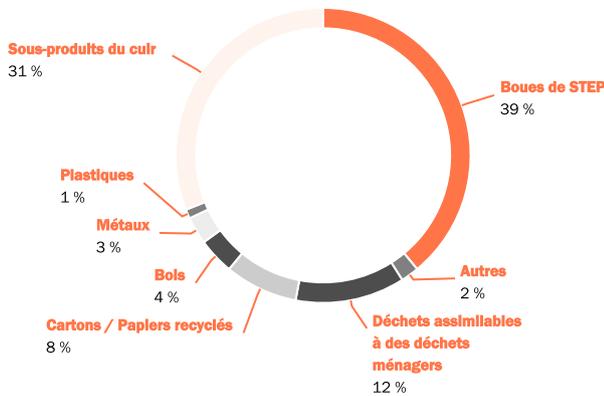
DÉCHETS	2020	2021	2022
DND ¹ en tonnes	6 012	10 043	11 143
DD ² en tonnes	5 189	2 787	3 193
TOTAL EN TONNES	11 201	12 830	14 336

(1) Déchets non dangereux

(2) Déchets dangereux

Depuis 2021, à des fins d'harmonisation avec la législation européenne en matière de classification des déchets, les boues issues du traitement des effluents du pôle Tanneries sont reportées dans la catégorie DND ; elles étaient auparavant reportées dans la catégorie DD.

Entre 2021 et 2022, la quantité de déchets a augmenté de 11,7 % au niveau du groupe (hors fermes), en cohérence avec la croissance de l'activité.

TYPES DE DÉCHETS NON DANGEREUX GÉNÉRÉS PAR LES SITES INDUSTRIELS

Les principaux types de déchets non dangereux générés par les sites industriels sont les boues de STEP ⁽¹⁾, de process et les matières de curage ainsi que les sous-produits du cuir générés lors des étapes de tannage (parties non utilisables des peaux brutes ou découpes liées à la mise en épaisseur par exemple).

Les déchets dangereux générés (22,3 % du total) sont principalement constitués de calcin (débris de cristal) non réutilisable au sein de la cristallerie Saint-Louis mais réutilisé dans une raffinerie de métaux, de colorants utilisés dans les unités d'impression textile, ou de boues issues des sites de traitement de surface.

DESTINATION DES DÉCHETS

La grande diversité des métiers ne permet pas un pilotage global en matière de déchets, au-delà d'un principe général d'éviter leur production et de travailler sur leur fin de vie. Leur gestion est donc confiée spécifiquement à chaque pôle industriel par une double politique de réduction des déchets produits et de valorisation lorsque cela est possible. Les principaux contributeurs sont les tanneries, le textile, le cristal, le cuir, le parfum et l'immobilier.

1. Station d'épuration des eaux usées.

En 2022, 41 % des déchets font l'objet d'une revalorisation (recyclage, réutilisation, revalorisation énergétique) et le groupe ambitionne d'accroître ce ratio dans les prochaines années.

Tanneries / 19,2 % d'augmentation de la production de déchets en 2022 par rapport à 2021

La matière première des tanneries est une peau entière, dite « brute », produit organique putrescible. L'opération de tannage consiste à la transformer en un produit durable, le cuir fini, par différentes opérations successives qui éliminent de la matière et génèrent des effluents. La réduction des déchets de tannerie commence naturellement par l'amélioration de la qualité des peaux brutes. Le tannage génère des déchets inévitables, tels que la découpe des bords de la peau (« échantillonnage ») ou la préparation de la surface interne de la peau (« dérayage »). Le traitement des peaux par bains successifs génère également des effluents qui sont traités au sein des stations d'épuration des sites et précipités sous forme de boues. La gestion de ces boues est strictement réglementée dans les zones géographiques où le groupe opère (Union européenne) et respecte les réglementations en vigueur. Les tanneries recherchent constamment de nouvelles filières de valorisation de ces déchets et participent activement aux groupes de réflexion sur les déchets de cuir au sein d'Hermès, ainsi qu'aux travaux menés par le Centre technique du cuir (CTC) sur ce sujet. Le pôle HCP étudie également la récupération et la valorisation des chutes de cuir en cours de tannage avec différents partenaires.

En 2022, la production globale de déchets a augmenté de 19,2 % sur le pôle par rapport à 2021. Cette augmentation est liée à une hausse de la production sur le pôle Veau et à la Mégisserie Jullien qui a fortement augmenté son activité ainsi qu'à l'amélioration continue des dispositifs de traitement des effluents qui entraîne une augmentation de la production de boues (qui est néanmoins stable sur ces sites en ratio par cuir produit).

Les DND représentent plus de 90 % des déchets générés par les tanneries, les boues issues du traitement des effluents sur site représentant à elles seules plus de la moitié de ces DND. Le tri à la source des flux de déchets est en place dans les sites et 100 % des déchets produits sont évacués vers des filières agréées. Le stockage des déchets sur site est optimisé afin d'éviter tout risque de pollution (zones de stockage abritées, rétentions, etc.) et des actions régulières de sensibilisation au tri et à l'aménagement des aires de travail sont réalisées auprès des collaborateurs.

Fermes / 13 % d'augmentation de la production de déchets en 2022

La quantité de déchets générée dans les fermes a augmenté en 2022 (+ 13 %) en raison de la croissance d'activité de la nouvelle ferme australienne et des travaux associés. Sur le pôle Fermes qui comprend également les activités de transformation et d'inspection des peaux, les déchets non dangereux représentent 95 % de la production annuelle et sont composés de déchets d'exploitation (sous-produits animaux, boues issues des systèmes de filtration des effluents, bois ou cartons) mais également de déchets issus de la rénovation d'installations (déchets inertes, plastiques ou ferrailles) et de déchets ménagers. Le sel utilisé dans le cadre des opérations de salage des peaux brutes est considéré comme un déchet dangereux (au regard de la réglementation en vigueur dans les États dans lesquels sont situées les installations de transformation et

d'inspection des peaux) et compose la quasi-totalité des déchets dangereux générés par le pôle. Afin d'éviter toute pollution, ces déchets sont stockés dans des zones couvertes et sur rétentions. Ils sont par la suite évacués vers les filières locales de traitement agréées.

Textile / 17 % d'augmentation de la production de déchets en 2022

Avec la forte progression de l'activité, le volume des déchets générés par le pôle HTH a augmenté de 17 % en valeur absolue par rapport à 2021, mais les efforts de réduction des déchets ont permis de limiter cette hausse en réduisant la consommation par unité de textile produit (- 9 %).

Cette évolution est liée à l'augmentation des déchets de colorants (+ 25 %) dont le volume est proportionnel à celui de l'activité et qui représentent 50 % des déchets du pôle. Le volume de déchets non dangereux a quant à lui été stabilisé (+ 4 %) et plus de la moitié d'entre eux (52 %) est recyclée, contre 44 % en 2021.

Ainsi sur l'ensemble des déchets de la filière, 71 % des déchets sont valorisés en énergie, 21 % triés et recyclés, 7,5 % suivent un autre mode de traitement (ex. : compostage) et seuls 0,5 % sont incinérés ou enfouis. Ainsi sont éliminés uniquement les déchets spécifiques comme les DASRI ou une partie des déchets des sites isolés où il n'y a actuellement pas d'alternatives de traitement.

Par le biais de réunions mensuelles faisant intervenir les sites ainsi que le prestataire, la filière veille à ce que les solutions de recyclage et de valorisation soient systématiquement privilégiées. Chaque nouveau flux fait l'objet d'une validation.

En parallèle, la filière mène des projets de fond pour réduire significativement le volume de déchets émis. Les Ateliers AS et la SIEGL ont développé un système de maintien des pièces textiles par film adhésif réutilisable en remplacement de la colle. Ce système a économisé 2 tonnes de produits chimiques servant à nettoyer la colle. Le site de la SIEGL a également réduit significativement le volume de plastiques jetés en modifiant le process du carré double face supprimant ainsi 120 km de film plastique.

Cristallerie

Les Cristalleries de Saint-Louis développent une politique de tri, traitement et valorisation des déchets adaptée aux enjeux environnementaux et économiques. Elle est coordonnée autour de grands axes que sont :

- ♦ réduire la quantité et la nocivité des déchets produits ;
- ♦ privilégier la valorisation des produits dès que possible ;
- ♦ choisir les filières de traitement pérennes et adaptées aux produits ;
- ♦ s'engager dans une économie verte, plus respectueuse de l'homme et de son environnement.

S'inscrivant dans une logique de valorisation plutôt que d'élimination des déchets, Saint-Louis exploite l'essentiel des résidus de sa production de cristal, le calcin, dans un circuit de recyclage interne où il redevient de la matière première. Depuis 2022, les travaux engagés parallèlement à la mise en place du nouveau four à bassin permettent d'optimiser la quantité du calcin valorisable grâce à l'assainissement du flux issu des drains.

Les déchets non dangereux sont triés le plus finement possible pour être dirigés vers des filières adaptées (bois, cartons, papier, métal, polymères, cristal...) permettant de les valoriser.

Les déchets classés dangereux sont séparés à chaque phase de production et suivent un parcours adapté à leurs caractéristiques jusqu'à leur expédition. Selon leur nature, les déchets dangereux sont orientés vers les filières les plus appropriées conformément aux réglementations applicables et qui répondent aux exigences de qualité, sécurité et environnement.

Cuir

La part des déchets non dangereux recyclés ou valorisés énergétiquement, sur le tonnage global généré par le pôle Maroquinerie, est de 88 % en 2022. Les ordures ménagères représentent 59 % du global. Des installations de compostage ont été mises en œuvre sur certaines maroquineries afin de valoriser les déchets organiques et éviter le transport de ceux-ci. Les autres principaux gisements de déchets non dangereux sont : le carton (11 %) et le bois (5 %).

L'activité de maroquinerie génère peu de déchets dangereux : 7 % du tonnage global annuel des déchets en 2022. La majeure partie de ce gisement est constitué d'emballages, de colles et teintures utilisées pour la confection des articles de maroquinerie. 91 % de la totalité des déchets dangereux sont recyclés ou valorisés.

Les chutes de cuir, parties non utilisées dans le cadre de l'activité « coupe » des manufactures, sont revendues dans des filières spécialisées, triées et réutilisées. Ces sous-produits de l'activité ne sont pas comptabilisés comme « déchets » dans ce rapport.

Le pôle participe également, dans le cadre de la valorisation des déchets de production, aux groupes de travail sur la réutilisation, le recyclage et la valorisation de ses déchets au sein d'Hermès, ainsi qu'aux travaux menés par le Centre technique du cuir (CTC) sur ce sujet.

DÉCHETS

TONNES / 2022	DND (1)	DD (2)	Total
Tanneries	7 849	492	8 341
Textile	587	898	1 484
Cristal	233	886	1 119
Cuir	1 139	73	1 212
Parfum et Beauté	507	287	794
Logistique	392	0,3	393
Métal	169	472	641
Porcelaine	86	7	93
Beyrand	41	36	77
Horlogerie	53	41	94
Bottier	89	1	90
TOTAL (HORS FERMES)	11 143	3 193	14 336
Fermes	1 253	60	1 314

(1) Déchets industriel banals

(2) Déchets industriels dangereux

INTENSITÉS DES DÉCHETS INDUSTRIELS (HORS FERMES) SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES	2020	2021	2022
Intensité DND (t/M€)	0,94	1,12	0,93
Variation	9 %	+ 19 %	17 %
Intensité DD (t/M€)	0,81	0,31	0,27
Variation	12 %	62 %	14 %